

CONTRAT DE CESSION DE DROIT A L'IMAGE

Entre les soussignés :

	Entre	Et
Madame, Monsieur, La Société		
Prénom		
Né(e) le		
A (lieu de naissance)		
Demeurant à		

Ci-après désigné « Le Photographe » Ci-après désignée « Le Modèle »,

[En cas de société, rajouter :]

La société _____ est représentée par Monsieur/ Madame _____ **[Nom]**,
son gérant ayant tout pouvoirs à l'effet des présentes,

Le Photographe et le Modèle étant ci-après collectivement dénommés « les Parties »

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités et conditions pour l'autorisation et l'exploitation de photographies représentant le Modèle.

Par le présent contrat, le Modèle cède au Photographe les droits à l'image tels que définis à l'article 2 sur les photographies réalisées dans les conditions suivantes :

Lieu et date de prise de vue :

Article 2 : Droits cédés

Par l'effet des présentes, et en vertu de l'article 9 du Code civil, le Modèle autorise, le Photographe à fixer son image et à la reproduire et/ou représenter à des fins commerciales ou publicitaires pour tout produit ou service.

Ainsi par l'effet des présentes et pour la durée et le territoire visés à l'article 3 ci-dessous, le Modèle autorise :

- la fixation de son image dans le cadre des photographies et la reproduction de son image ainsi fixée
 - par tous procédés techniques connus ou inconnus à ce jour (graphique, photographique, numérique, etc.),
 - sur tous supports,
 - sur tous formats,
 - pour un nombre illimité d'utilisations en intégralité ou en partie, ensemble ou séparément, et notamment aux fins de réalisation de tout document publicitaire ou promotionnel aux fins de reproduction
 - sur tout support de presse écrite quelle qu'en soit la périodicité et la diffusion (professionnelle ou grand public),
 - sur tout support textile et sur tout objet
 - dans toute œuvre multimédia quel qu'en soit le support,
 - toute œuvre télévisuelle, cinématographique,
 - ainsi que sur tout serveur numérique,
 - en vue de son exploitation sur supports destinés à la vente, la location ou le prêt et/ou la communication au public dans les conditions visées ci-dessous ;

- La communication au public de son image ainsi fixée et reproduite dans les conditions visées au paragraphe ci-dessous, en intégralité ou en partie et cela au travers de tout moyen de diffusion, connu ou inconnu à ce jour, et notamment
 - représentation publique en tout lieu recevant du public
 - télédiffusion en mode analogique ou numérique quel qu'en soit le vecteur et le nombre et notamment par radiodiffusion et/ou télédiffusion hertzienne terrestre, par satellite, par câblodistribution et quel que soit le mode de commercialisation
 - ainsi que par communication par voie électronique quel qu'en soit le format , quel qu'en soit le vecteur et l'appareil de réception ainsi que par mise à la disposition du public quel que soit le procédé analogique ou numérique ou le mode de transmission audiovisuel ou téléphonique mobile ou fixe utilisé.

Le Photographe s'engage

- à ne pas porter atteinte à la vie privée du Modèle
- à ne pas diffuser l'image du Modèle sur tout support à caractère pornographique, xénophobe, violent ou illicite.
- A ne pas porter atteinte à la réputation du Modèle par les légendes accompagnant le cas échéant l'utilisation de l'image totale ou partielle du Modèle

Article 3 : Territorialité et durée de la cession

La cession des droits est consentie

- pour une exploitation dans le Monde entier,
- et pour une durée de _____ an(s) [absolument indiquer une durée – exemple : 5 ans] à compter de la date de la signature du présent contrat.

A l'issue de cette durée, un nouveau contrat devra être conclu entre les parties.

Article 4 : Rémunération

La présente cession du droit à l'image est consentie à titre gratuit / moyennant la somme de _____ euros [indiquez le montant].

Cette cession est définitive et exclut toute demande ultérieure de rémunération complémentaire.

Article 5 : Garanties

Le Modèle ne fait aucune réserve ni restriction sur la (les) photographie(s) visée(s) à l'article 1er du contrat ni sur les droits d'utilisation mentionnés aux articles 2 et 3 du présent contrat.

Le Modèle reconnaît avoir plus de 18 ans et n'être lié à aucun contrat exclusif sur l'utilisation de son image ou de son nom.

Ce contrat reste valable en cas de changement de l'état civil du Modèle.

Article 6 : Litiges

Le présent contrat est régi par le droit français.

En cas de difficultés soulevées par la formation, l'exécution, l'interprétation ou à l'occasion du présent contrat, les parties s'engagent à résoudre leur conflit par voie d'arbitrage et renoncent à toute action judiciaire. A cette fin, chaque partie désignera son propre arbitre, celle qui prendra l'initiative de la procédure faisant connaître à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception le nom de l'arbitre choisi ; l'autre partie faisant connaître à la première, dans les quinze jours de la réception de la lettre, dans les mêmes formes, le nom du second arbitre choisi. Les deux arbitres désignés, dans les quinze jours de leur saisine commune, s'accorderont sur la désignation du troisième. En cas de difficultés du fait d'une des parties pour la désignation de son arbitre, ou en cas de désaccord entre les deux arbitres pour le choix du troisième, la désignation pourra être faite par le juge des référés du Tribunal de grande instance de [lieu de votre société – ex : Paris], à l'initiative de la partie la plus diligente. Chacune des parties prendra à sa charge les frais et honoraires de l'arbitre qu'elle aura désigné, ainsi que la moitié des frais et honoraires du troisième arbitre et, éventuellement des frais de l'instance de référé. Les parties renoncent à la voie de l'appel quelle que soit la décision arbitrale.

Article 6 bis [option alternative] – Litiges

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout litige qui pourrait survenir dans le cadre du présent contrat. En cas de désaccord persistant, le Tribunal de Grande Instance de [lieu de votre société] sera compétent et le droit français seul applicable.

Fait à _____ [lieu], le _____ [date]

Signature du Modèle

Signature du Photographe

En deux exemplaires originaux

[L'utilisation de ce modèle ne dispense pas de recourir aux conseils d'un spécialiste qualifié. La responsabilité des auteurs ne saurait être engagée du seul fait de l'utilisation de ce modèle. Les références juridiques mentionnées le sont à titre indicatif, sont susceptibles de modification législative, réglementaire ou jurisprudentielle ultérieure et ne dispensent pas d'une vérification préalable à l'utilisation du modèle.]

La propriété intellectuelle de ce contrat appartient à Blaise Fiedler de www.photographe-mariages.net. Il est interdit de diffuser ce contrat sur votre site ou de le proposer en téléchargement. Vous pouvez cependant en faire une utilisation personnelle.

Version 1.0 – 24 Mars 2013]